

**SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2017**  
**COMPTE SOMMAIRE RENDU DE SEANCE**

-----  
**Présents:** *Mmes ANSERMINO, FORTIN, RIGAULT*

*Mrs BORDE, FARNIER, FIRMAIN, LE MENER, POUSSE, RHENY,  
TONDEREAU*

**Absents :** *Mme FARNIER S qui a donné pouvoir à Mme RIGAULT*

*Mme MARTY qui a donné pouvoir à Mr BORDE*

*Mme ROGER qui était excusée*

*Mme PHILIPPON*

**Secrétaire :** *Mme RIGAULT Caroline*

-----  
Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 2 Octobre 2017 à l'approbation. Mr TONDEREAU demande à ce que la phrase « Un STOP a été posé et l'emplacement n'est peut-être pas judicieux » page 8 soit modifié comme suit « Un STOP a été posé et il aurait peut-être été plus judicieux qu'un cédez le passage soit posé », la modification est faite. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2017/61- Demande de subventions**

Mr le Maire informe avoir reçu des demandes de subventions en mairie :

- La Chalancoeur
- AFM Téléthon
- Handi'chiens
- ADMR
- Association Aveugles Val de Loire
- SID

Mr BORDE présente les demandes.

Il informe que la demande de la Chalancoeur comporte le cerfa réglementaire, que le siège est à Villefrancoeur et que la présidente habite à La Chapelle Vendômoise. Il indique que le budget est de 12 125€ et que d'habitude on donne une subvention de 100€. Mme RIGAULT propose de faire comme d'habitude.

Concernant le Téléthon, il indique que d'habitude on ne donne rien et qu'il vaut mieux faire une animation pour cette association. Mr BORDE indique que cette année, l'animation se fera à Landes le Gaulois et qu'il y a des petites palettes en bois en vente chez les commerçants. Mr TONDEREAU dit qu'il va y avoir d'autres choses qui seront organisées, l'objectif est de faire plaisir aux gens pour qu'ils participent.

Concernant la demande d'Handi'chiens, Mr BORDE indique que l'association est à Vineuil dans le Loir et Cher. Il indique que l'association est reconnue d'utilité publique et que l'année dernière on a donné car deux familles avaient des chiens. Mr BORDE pose la question pour savoir si les élus savent si ces familles ont encore des chiens. Mme RIGAULT lui répond qu'il semblerait qu'une famille ait encore un chien et dit qu'il faut se renseigner auprès de l'association pour savoir exactement. La demande de l'association est ajournée au prochain conseil municipal en attente des réponses.

Concernant la demande de l'ADMR, Mr BORDE précise qu'une somme est demandée et qu'en plus le calcul annoncé n'est pas le bon.

Pour ce qui est de la demande de l'association Aveugles Val de Loire, Mr BORDE indique qu'il sont basés à Orléans. Il indique qu'ils doivent demander à tout le monde une subvention. Mme RIGAULT dit qu'avec les mails c'est pratique. Mr TONDEREAU dit que leurs actions sont recevables mais que l'on ne peut pas donner à tout le monde.

Concernant le SID, Mr BORDE lit le courrier de demande qui est pour la création d'une section futsal. On a un devis de ce qu'ils veulent acheter avec leur demande. Mme RIGAULT dit que ce n'est pas que pour le futsal mais aussi pour les autres sections du SID. Mr TONDEREAU dit que ce sera aussi pour le SID Enfants et les autres sports, Mme RIGAULT lui dit que c'est noté dans la demande. Mr BORDE dit qu'il y a 200 adhérents et que le budget est de 16 854€. La section futsal vise les 25 licenciés et demande une subvention de 200€, il demande ce que l'on fait. Mme RIGAULT demande combien on donne d'habitude, Mr BORDE lui répond que c'est selon le projet. Mmes FORTIN et ANSERMINO demandent de combien est la dépense, Mr BORDE répond qu'il est demandé 50% des dépenses. Mme ANSERMINO demande s'il y a des enfants de notre commune qui font partis de cette nouvelle section, Mrs TONDEREAU et BORDE lui répondent que c'est plutôt des ados et des jeunes adultes qui y vont. Mr BORDE dit que la demande est justifiée et intelligente car ils ont un projet. Mme ANSERMINO dit que l'association peut aussi demander aux autres communes, Mr TONDEREAU lui répond que c'est ce qui est aussi fait. Mr BORDE dit que les autres communes ne donnent pas forcément par rapport aux mêmes critères. Mr RHENY dit qu'il faut donner car cette association se démène et se développe et qu'il faut les aider car cela apporte quelque chose aux gens de la commune. Mme RIGAULT dit que ça reste de l'achat de matériel polyvalent.

Mr le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents décide de ne pas donner aux associations suivantes : AFM Téléthon – ADMR - Association Aveugles Val de Loire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents décide d'ajourner la demande d'handi'Chiens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents décide de donner aux associations suivantes : 100€ pour La Chalancoeur – 200€ pour le SID.

- **2017/62 – Convention avec le Ram d'Herbault**

**Mr FIRMAIN prend part à la séance.**

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération pour accepter la nouvelle convention entre le RAM d'Herbault dont nous faisons partie et la CAF de Loir et Cher. En effet, depuis l'origine du relais Assistantes Maternelles, une Convention Enfance Jeunesse (CEJ) lie les communes faisant partie du RAM à la CAF. La dernière convention établie pour la période 2013/2016 était arrivée à échéance, les maires du Relais Intercommunal lors du Comité de Pilotage du 27 Avril 2017, ont accepté de proroger le contrat CEJ pour la période 2017/2020. Mr BORDE informe que les assistantes maternelles se réunissent 1 à 2 fois par mois dans la salle de convivialité. Il dit qu'il y a toujours du monde que c'est important pour elle car s'est un moment d'échange entre elles et le RAM. Il dit que le Ram d'Herbault regroupe 12 communes dont nous faisons partie à confirmer Josette. Mr POUSSE dit qu'il y en a un aussi à Landes le Gaulois, Mr BORDE lui répond que c'est le même.

Il est demandé aux communes membres d'entériner le nouveau Contrat Enfance Jeunesse prenant effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et qui sera valable jusqu'au 31 Décembre 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer cette nouvelle convention définitive qui permettra à la CAF de verser la subvention au RAM.

- **2017/63 – Décision Modificative**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération afin de pouvoir mandater la somme que la Commune doit à Agglopolys au titre de FPIC. En effet, chaque année ce montant n'est pas connu au moment de l'élaboration du budget, il n'est donné qu'en septembre par la préfecture. Il convient donc de prendre la délibération suivante :

Compte tenu de la nécessité de modifier les crédits budgétaires pour la section de fonctionnement

- Compte 739223 + 538.00 €
- Compte 615231 - 538.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la modification de ces crédits.

- **2017/64- Décision Modificative**

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération afin que le dépassement de crédits au chapitre 21 soit régularisé. En effet, tous les crédits budgétaires sont prévus dans des opérations et aucun au niveau du chapitre 21. Il convient donc de prendre la délibération suivante :

Compte tenu de la nécessité de modifier les crédits budgétaires pour la section d'investissement

- Compte 2188 + 89.00€
- Compte 2158 opération 96032 - 89.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la modification de ces crédits.

- **2017/65- Approbation du projet de la société Immobilière Centre Loire pour la construction de logements sociaux**

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération approuvant le projet d'implantation de logements par la société Immobilière Centre Loire afin que leur demande de subvention auprès des services de la Direction Départementale des Territoires du Loir et Cher soit complète.

En effet, un projet d'implantation de logements sociaux en partenariat avec ICL anciennement Jacques Gabriel est prévu impasse des Maison Brûlées sur les terrains que la Commune a acheté à Mme Francine JACQUET.

Le projet consiste en l'implantation de 4 logements, 2 type 3 d'une surface de 66m<sup>2</sup> et 2 type 4 d'une surface de 77m<sup>2</sup>.

Mme RIGAULT demande si les maisons auront un petit jardin à l'arrière et si les maisons seront de plein pied . Mr BORDE lui répond oui pour les deux questions. Mr BORDE indique qu'il serait bien que ces nouveaux logements amènent des enfants. Mme FORTIN demande comment est fixé le montant des loyers, est-ce par rapport aux revenus. Mr BORDE lui répond que oui il y a des critères à remplir. Mr BORDE dit que la délibération c'est pour que la société puisse avoir des subventions auprès de la DDT.

Mr le Maire demande l'avis des membres présents sur ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner son accord sur le projet de la société ICL.

- **2017/66- Passation d'un bail emphytéotique avec Immobilière Centre Loire pour la construction de logements sociaux**

Mr le Maire informe que dans le cadre de la construction des logements par Immobilière Centre Loire sur les terrains de la Commune impasse des Maisons Brûlées, un bail emphytéotique doit être réalisé entre ICL et la Commune.

Pour se faire une délibération doit être prise en ce sens pour que la parcelle AC 63 qui accueillera les logements fasse l'objet d'un bail emphytéotique auprès de notre notaire.

Mr le Maire informe qu'un bail emphytéotique doit avoir une durée comprise entre 18 et 99 ans. Au terme de ce bail, l'emphytéote devient occupant sans droit ni titre et doit alors quitter les lieux, il n'y a pas de reconduction tacite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la délimitation de l'emplacement nécessaire pour la création de cet ouvrage et l'autoriser à procéder à la signature du bail emphytéotique.

- **2017/67- délibération de soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024**

Monsieur le Maire informe que la commune de Lamotte Beuvron a proposé de prendre la délibération suivante afin que les épreuves hippiques soient organisées sur sa commune puisqu'étant déjà équipée pour accueillir ce sport. Mr BORDE précise qu'avant que la France ait l'organisation des jeux Olympiques de 2024, l'épreuve hippique devait se dérouler à Lamotte-Beuvron et que maintenant elle serait à Versailles, hors il n'y a pas de structures adéquates pour cela là-bas. Pour mémoire la candidature française était basée sur le fait que l'on se basait sur les structures existantes pour minimiser les coûts. Mr BORDE indique qu'il serait bien de soutenir notre département. Mr TONDEREAU dit que ça pourrait développer la Sologne car il y a peu d'activités et qu'en plus c'est bien placé. Mr RHENY dit que l'on a toute l'infrastructure, Mr TONDEREAU dit que ce sera bon pour le dynamisme de la région. Mme RIGAULT demande en quoi consiste notre soutien, Mr BORDE lui répond qu'il n'y a pas d'argent en jeux que c'est juste un soutien. Mr TONDEREAU dit que si on l'a il y aura de l'argent à mettre aussi, Mme RIGAULT dit que ça va développer le tourisme.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de la Chapelle Vendômoise est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît ;

Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris ;

Considérant que la Fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe ;

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales ;

Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés ;

Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaire afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs ;

Après en avoir délibéré par une abstention et 11 voix :

Apporte son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

- *Divers*

- Mr BORDE rappelle que la cérémonie du 11 Novembre sera à 11h15 devant la stèle et le repas des aînés se fera à la Flambée au vu du nombre de personnes présentes. Une information sera envoyée aux associations pour les informer que la salle sera disponible.
- Mr BORDE rappelle que le 16 novembre il y aura la conférence sur la toponymie à 19h00 dans la salle des mariages. Mr POUSSE dit qu'il y a eu la même chose à Averdon. Le 25 Novembre dans la salle Pierre Cellai il y a une soirée théâtre. Mr LE MENER précise que c'est une pièce comique avec le théâtre du cercle de Saint Gervais. Mr BORDE précise que le même jour à 11h il y a l'inauguration du parcours de santé.
- Mr BORDE informe que le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 11 Décembre à 18h30.
- Mr BORDE informe qu'il a été à l'assemblée générale des Maires ruraux à Cour Cheverny, que cela s'est bien passé mais que les maires s'inquiètent de manière générale sur le devenir des communes. Il informe que samedi prochain c'est au tour de l'AMF à La Chaussée Saint Victor. Mr TONDEREAU lui demande s'il y a eu des projections sur la réforme de la taxe d'habitation qui ont été faites. Mr BORDE dit qu'au départ cela devrait être compensé par l'Etat mais qu'après on ne sait pas car rien n'est défini.
- Mr BORDE évoque un projet de création d'un espace de coworking à l'étage de la mairie. Mr TONDEREAU lui demande comment se fera l'accès, Mr BORDE lui répond par un monte-charge et par l'escalier. Mr LE MENER dit qu'il y devra aussi y avoir un très bon réseau internet. Mr TONDEREAU demande si ce sera de la location de bureaux, Mr BORDE lui répond que oui et qu'Agglopolys a fait le Lab sur Blois et que cela fonctionne bien. Nous aussi on a des commodités comme le restaurant, le bar, la boulangerie et les parkings. Mr TONDEREAU dit qu'il faut y réfléchir. Mr RHENY dit que c'est juste un aménagement électrique à faire. Mr BORDE dit qu'il faut que les bureaux soient modulables au niveau des bureaux. Mr RHENY demande si on peut avoir des subventions pour ce type de projet. Mr BORDE lui répond qu'il ne sait pas car c'est Agglopolys qui a la compétence économique. Il dit qu'il faudra équilibrer le projet, utiliser l'étage et valoriser la commune.
- Mr TONDEREAU demande à Mr LE MENER où en est le projet de jardin du oui, Mr LE MENER lui répond qu'il a un peu laisser de côté ce projet.

La séance est levée.